

diplomatiques. Cela pourrait soulever des doutes quant à l'étendue de notre souveraineté. Il ne serait pas à propos, selon nous, ni conforme à l'usage international, de demander au Canada d'approuver la position du Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'étendue de sa souveraineté territoriale, mais il serait également inopportun de contester cette position."

A l'occasion de diverses déclarations publiques, le gouvernement avait précisé que la position du Canada au sujet de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies en 1969 serait en harmonie avec l'état de nos relations bilatérales au moment où aurait lieu le vote sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le vote à cet égard a eu lieu le 11 novembre et, comme les entretiens de Stockholm n'avaient pas abouti, la délégation canadienne a reçu instructions de voter comme en 1968. Le Canada s'est donc abstenu sur la résolution dite "albanienne" (A/L 569) qui demande à la fois l'admission des représentants de la République populaire de Chine dans tous les organismes des Nations Unies et l'expulsion des représentants de la République de Chine (Taïwan). Le Canada a voté en faveur de la résolution de procédure (A/L 567) qui affirmait que la représentation de la Chine est une question importante aux termes de la Charte des Nations Unies, exigeant une majorité des deux tiers des voix.

La résolution A/L 567 a été approuvée par 71 voix (Canada) contre 48, avec quatre abstentions. Le vote sur la résolution A/L 569 s'est soldé par un échec, avec 48 voix pour, 56 voix contre et 21 abstentions (Canada). Cela représentait un léger regain d'appui pour la résolution "albanienne" qui, en 1968, avait été défaite par une marge de 14 voix.

### Japon

L'importance croissante que le Canada attache à ses relations avec le Japon, maintenant troisième puissance industrielle du monde, a été soulignée par la visite faite en avril 1969 par une délégation de cinq ministres canadiens sous la conduite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la cinquième réunion ministérielle canado-japonaise. La première réunion de ce genre avait eu lieu à Tokyo en 1963. Parmi les sujets à l'étude à la réunion de 1969 figuraient la situation politique générale en Asie et les possibilités de coopération internationale dans le Sud-Est asiatique à la suite du règlement du conflit au Vietnam, les faits récents en matière de désarmement nucléaire, la situation financière internationale et le besoin d'une mise en oeuvre prochaine du système des droits de tirage spéciaux, le commerce international avec étude de certains points en contestation dans le domaine des échanges bilatéraux entre le Canada et le Japon, ainsi que les moyens d'améliorer et d'élargir les programmes existants d'aide au développement. Ont aussi fait l'objet de discussions un certain nombre de questions spécifiques présentant de l'intérêt pour les deux pays, dans les domaines de la politique des investissements, des pêcheries, de l'agriculture et de la coopération scientifique et technique. La réunion de 1969 a été marquée, comme les précédentes, par des échanges d'opinions libres et ouverts.

Le volume des échanges canado-japonais a dépassé le cap d'un milliard de dollars pour la première fois en 1969, ce qui fait du Japon le troisième